



1

Séance du vendredi 2 juillet 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures  $\frac{1}{2}$ .

Sont présents : M. M. Ainson, Altier, Alexandre Berard, Beauvisage, Chastenet, Chautemps, Doumer, Dupont, Ferd. Dreyfus, Maurice Faure, Albert Gérard, Guillier, Jeanne Mey, Lhopiteau, Loustier, Henri Michel, Perchat, Peronnet, Petitjean, Steeg, De Velles, Chierzy, Bronilloz, Millies La Croix.

M. Millies-La Croix donne à la commission de nouveaux renseignements sur le rôle qu'a joué l'industrie dans la question des conserves de viandes et dans l'affaire de la Société de la morue française et lui demande l'autorisation d'insérer à ce sujet quelques ~~observations~~ observations dans le rapport qu'il a déposé sur le bureau du Sénat et qui va paraître.

M. le Président appuie cette demande et fait observer qu'il est préférable, dans des questions de ce genre, d'avoir des rapports qui peuvent être lus par tout le monde que des rapports secrets envoyés aux ministres

qui restent dans leurs mains et ne produisent aucun résultat.

M. Ostrogian s'associe à cette manière de voir.

La proposition de M. Millier-Lacroix est adoptée.

M. Lhopiteau fait observer qu'il y aurait intérêt à avertir M. le ministre de la guerre de cette décision, en raison des rapports secrets qui lui ont déjà été adressés (approbation).

M. le Président répond qu'il va préparer une lettre dans ce sens, lettre qu'il fera parvenir non seulement à M. le ministre de la guerre, mais à M. le Président du Conseil et à M. le ministre des finances.

L'ordre du jour appelle l'examen du contre-projet de M. M. Perchet, Lhopiteau et Emile Dupont sur le projet de loi autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées.

M. Perchet fait un exposé rapide de son contre-projet et démontre que la dépense qu'entraînera son application sera inférieure à 200 millions.

Après un échange d'observations entre M. M. Dupont, Bérard, Aimond sur la procédure à suivre pour la discussion du projet, M. le Président, après avoir consulté le

secrétaire général de la Présidence du Sénat, informe la commission que l'ordre de la discussion est le suivant: 1<sup>o</sup> discussion de l'amendement de M. Perchot; 2<sup>o</sup> discussion du texte de la commission et 3<sup>o</sup> discussion du texte du Gouvernement.

M. Steeg fait remarquer que la première chose à faire pour la commission est d'entendre le Gouvernement sur le contre-projet de M. Perchot, d'Espérou et Dupont.

Il en est ainsi décidé et M. le Président va faire parvenir au ministre de l'Agriculture une lettre le priant de venir s'expliquer sur le contre-projet de M. Perchot.

M. le rapporteur général donne lecture de deux rapports sur les deux projets de loi suivants: projet de loi portant fixation de la taxe sur les alcools d'origine industrielle; projet de loi portant annulation de crédits sur le budget général de 1914 (Département de la guerre.)

La séance est levée à 5 heures.